

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 11 décembre 2017**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de procurations : 03  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 5 décembre 2017  
Date de publication : 19 décembre 2017

**Conseillers présents** : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.  
Jean-Philippe LEFÈVRE, M. Pascal JOBEZ, Mme Frédérique DRAY, M. Sevin  
KAYI, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M.  
Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Annie MAIRE-  
AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine  
NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Claire  
BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu  
BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-  
Claude WAMBST, M. Gilbert CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako  
HAMDAOUI, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT, M. Jean-Marie  
SERMIER, M. Timothée DRUET

**Référence**

N° 17.11.12.147

**Commission**

Aménagement de la Ville

**Objet**

Convention régionale de  
cohésion urbaine et sociale  
Bourgogne Franche-Comté

**Secrétaire de séance**

Catherine NONNOTTE-  
BOUTON

**Rapporteur**

Jean-Baptiste GAGNOUX

**Conseillers absents ayant donné procuration :**

Mme Justine GRUET à Monsieur le Maire  
Mme Sylvette MARCHAND à Mme Catherine DEMORTIER  
Mme Isabelle VOUTQUENNE à M. Jean-Philippe LEFÈVRE  
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM  
17.11.12.130)

**Conseillers absents en cours de séance :**

Mme Françoise BARTHOULOT (DCM 17.11.12.124-125) ; M. Pascal JOBEZ  
(DCM 17.11.12.126) ; Mme Sylvie HEDIN (DCM 17.11.12.133) ;  
Monsieur le Maire (DCM 17.11.12.151)

Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
Vu l'avis de la Commission Communautaire Politiques Sociales et Culturelles du 17 juin 2015,  
Vu la délibération du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté du 29 et 30 Juin 2017,

La convention régionale de cohésion urbaine et sociale a pour objet de définir les modalités du partenariat engagé entre la Région, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, du protocole de préfiguration NPNRU 2 du quartier des Mesnils Pasteur, ainsi que des règlements d'intervention régionaux relatifs à la rénovation urbaine et à la cohésion sociale.

Les Mesnils Pasteur de Dole sont le seul quartier de l'agglomération concerné par la stratégie de cohésion urbaine et sociale mise en œuvre par le Conseil Régional.

La convention ci-jointe permet à la Région d'octroyer des subventions aux partenaires souhaitant déposer des actions dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville du quartier des Mesnils Pasteur.

La Région propose une participation financière fixe à hauteur de 40 000 € par an de 2018 à 2020 qui pourra être attribuée suivant les décisions partenariales prises en comité technique et comité de pilotage du Contrat de Ville.

Cette enveloppe financière est complémentaire aux sommes allouées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'État dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets du Contrat de Ville.

Les montants alloués seront directement versées par la Région aux partenaires porteurs d'actions dans le cadre du Contrat de Ville.

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 6 décembre 2017,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-annexée entre la Région Bourgogne Franche-Comté, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme et Habitat
- Pôle Actions Sociales et Politique de la Ville
- Région Bourgogne Franche-Comté
- Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Fait à Dole, le 11 décembre 2017  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

